

Image not found or type unknown



Divorce à l'amiable et héritage

Par **Recoules**, le **16/02/2009** à **10:09**

Bonjour, ma femme et moi allons lancer une procédure de divorce à l'amiable, tout se passe pour le mieux :-s le partage des biens a été fait (pas d'enfant et aucun bien immobilier). Nous sommes mariés sous le régime de la communauté de biens. Nous nous posons la question suivante : en 2005 décès de ma mère, donc héritage pour mes 2 frères et moi de 50% de la maison de nos parents, nous en avons laissé l'usufruit à mon père, que ce passe-t-il dans le cadre de notre divorce pour ce point ? Merci d'avance pour votre aide. Stéphane Recoules

Par **Marion2**, le **16/02/2009** à **10:44**

Bonjour, L'héritage que vous avez reçu ne concerne en rien votre épouse, il vous revient entièrement. Cordialement